

**Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté
et d'accès à l'emploi**

**Rapport d'exécution
du Département du Haut-Rhin
pour l'année 2019**

Mars 2020

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	3
Fiches actions - Engagements du socle	4
ACTION 1 : Pour une structuration des dispositifs de préparation à l'autonomie	5
ACTION 2 : Les PAEJ comme lieu d'ancrage pour les jeunes de l'ASE	8
ACTION 3 : Poursuite des actions et innovation en matière de logements des jeunes	10
ACTION 4 : Vers un renforcement du maillage territorial	13
ACTION 5 : Pour la mise en œuvre des référents de parcours	16
ACTION 6 : Pour la stabilisation de la bonne performance en matière de suivi de parcours et d'insertion des BrSa	20
ACTION 7 : Vers un renforcement de l'accompagnement des BrSa par la création de nouvelles actions	24
Fiches action - Engagements à l'initiative du département	27
ACTION 1 : La mobilité au service de l'emploi	28
ACTION 2 : Conseillers relais entreprises	30
ACTION 3 : Action de parrainage	32
ACTION 4 : Ambassadeurs du bénévolat	34

Avant-propos

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté repose sur une mise en œuvre à partir des territoires, en appui de la gouvernance nationale dont elle fait l'objet. La contractualisation exigeante entre l'Etat et les départements lancée le 21 février 2019 en constitue un levier essentiel.

Cette contractualisation a débuté par un processus de conventionnement qui s'est déroulé tout au long du 1^{er} semestre 2019 et s'est poursuivi par la passation d'un avenant achevant le cadre de contractualisation.

Ainsi, l'Assemblée départementale du Haut-Rhin a adopté la Convention initiale le 21 juin 2019 et son avenant le 14 février 2020.

Le présent rapport a pour but de rendre compte de l'exécution des crédits versés au titre de la convention signée par le préfet de département et le président du Conseil départemental. A l'aune des fiches-actions annexées à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, le rapport rappelle succinctement, action par action, les engagements et le cadre financier initial, rend compte de son exécution et des résultats atteints en 2019.

Les départements délibèrent au plus tard le 31 mars 2020 sur ce rapport d'exécution avant transmission aux préfets de région et préfets de département pour analyse en vue de la délégation des crédits pour l'année 2020.

Première année d'exécution de la Convention, 2019 est une année particulière. D'abord parce que cette année de mise en œuvre n'a recouvert que 6 mois, la Convention ayant été signée en juin, mais aussi du fait qu'elle s'inscrit dans un contexte de construction et de fiabilisation du système d'information permettant la remontée des indicateurs. Le présent rapport s'appuie donc sur les éléments statistiques ayant pu être techniquement produits. Des travaux sont toujours en cours au niveau national, notamment au titre de l'insertion, pour arrêter des définitions communes et élaborer des logiciels permettant l'extraction des données. Des indicateurs sont ainsi susceptibles d'être modifiés.

Cette phase de lancement a, à ce jour, concerné l'Etat et le Département. Si la Convention ne peut être signée par d'autres acteurs, choix a été fait de pouvoir élargir la mobilisation autour des actions à d'autres partenaires pleinement intéressés et mobilisés autour des enjeux portés par la Convention. 2020 sera ainsi notamment marquée par l'association de la CAF aux travaux conjoints de l'Etat et du Département.

La mise en œuvre de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) induit de nombreux échanges entre le Département du Haut-Rhin et celui du Bas-Rhin autour des pratiques et dispositifs mis en œuvre. 2020 verra ces échanges se poursuivre, échanges qui pourront enrichir des actions portées par la Convention.

Fiches actions - Engagements du socle

ACTION 1 : Pour une structuration des dispositifs de préparation à l'autonomie

ACTION 2 : Les PAEJ comme lieu d'ancrage pour les jeunes de l'ASE

ACTION 3 : Poursuite des actions et innovation en matière de logement des jeunes proches de la majorité et jeunes majeurs sortant de l'ASE

ACTION 4 : Vers un renforcement du maillage territorial

ACTION 5 : Pour la mise en œuvre des référents de parcours

ACTION 6 : Pour la stabilisation de la bonne performance en matière de suivi de parcours et d'insertion des bénéficiaires du rSa

ACTION 7 : Vers un renforcement de l'accompagnement des bénéficiaires du rSa par la création de nouvelles actions

ACTION 1 : Pour une structuration des dispositifs de préparation à l'autonomie

Thème de la contractualisation : Enfants et jeunes – Prévention des sorties sèches de l'ASE

Description de l'action :

Plusieurs actions vont être engagées dans l'objectif de préparer à l'autonomie les jeunes confiés à l'ASE approchant de la majorité, Mineurs Non Accompagnés (MNA) et hors MNA.

- Mise en œuvre du Projet Pour l'Enfant (PPE) en ciblant particulièrement les 16-17 ans confiés à l'ASE. Déploiement du dispositif au second semestre 2019 après une phase d'expérimentation menée au second semestre 2018 et la formalisation des outils au 1^{er} semestre 2019. Cette mise en œuvre s'inscrit dans une co-construction partenariale ;
- Dans le cadre du projet d'accès à l'autonomie intégré au PPE élaboré au moins un an avant la majorité dans les conditions prévues à l'article L 222-5-1 du CASF, le mineur sera invité à identifier une « personne lien » de référence. Il s'agit d'une ressource qu'il pourra continuer à solliciter après sa majorité. Le choix de cette personne par le jeune et l'accord de cette dernière pourront être confirmés à l'occasion du bilan du dernier PPE avant la majorité. En cas de Contrat Jeune Majeur (CJM) consécutif à ce dernier PPE, ce choix sera spécifié dans le contrat ;
- Développement de partenariats locaux avec des associations mobilisant des citoyens bénévoles et volontaires sur l'accès aux loisirs, à la culture, à l'engagement citoyen et à des activités favorisant la préparation à l'autonomie des jeunes confiés à l'ASE approchant de la majorité ;
- Développement de l'accès aux Contrats Jeunes Majeurs (CJM) ;
- Continuité de prise en charge jusqu'à la fin de l'année scolaire pour les jeunes confiés à l'ASE devenant majeurs en cours d'année scolaire et inscrits dans un parcours professionnel ou scolaire mais éprouvant des difficultés d'insertion sociale faute de ressources ou d'un soutien familial suffisant (article L 222-5 du CASF) ;
- Ressources et accès aux droits : renforcement des partenariats institutionnels favorisant l'accès aux APL, la consignation de l'Allocation de Rentrée Scolaire, l'accès à la Garantie Jeunes, l'accès aux soins et à la couverture santé...

Date de mise en place de l'action : A compter du second semestre 2019.

Durée de l'action : Déploiement sur la durée de la contractualisation (2019 à 2021).

Partenaires et co-financeurs :

- Cofinancement Conseil départemental et Etat en 2019. D'autres partenaires financiers pourront être sollicités pour les années suivantes pour développer l'action
- Partenaires : ensemble des acteurs institutionnels et associatifs impliqués dans l'accès à l'autonomie et aux droits des jeunes sortant de l'ASE.

Budget prévisionnel 2019 :

Nouveau poste de rédacteur unité thématique ASE : pour dégager de nouveaux moyens spécifiques dans le cadre de la préparation à la majorité et du déploiement du PPE.

Poste à **30 000 €**

Part CD 68 : 15 000 €

Part Etat : 15 000 €

BUDGET	2019
Financement d'un poste de rédacteur pour soutenir la structuration de la préparation à la majorité	30 000€

Budget exécuté au 31/12/2019 : Financement d'un poste de rédacteur pour soutenir la structuration de la préparation à la majorité.

Action déjà financée au titre du FAPI : non

Indicateurs de suivi : voir infra

Bilan d'exécution 2019 :

La préparation à l'autonomie a connu une montée en charge importante. Il peut ainsi être noté, qu'au 31 décembre 2019 ont été mis en place :

- Un suivi spécifique de 30 jeunes confiés à l'ASE âgés de 16 à 17 ans dans le cadre de la préparation à la majorité par l'Inspecteur de l'ASE dédié.
- Un suivi spécifique de 17 jeunes confiés à l'ASE âgés de 16 à 17 ans dans le cadre de la préparation à la majorité par le travailleur social de l'Unité Accueil Familial dédié.

Un Projet Pour l'Enfant (PPE) a par ailleurs été déployé pour 49 situations dans le cadre de la préparation à la majorité en 2019.

Parallèlement à ce travail, des partenariats locaux de bénévoles, notamment autour des Mineurs Non Accompagnés (MNA) à Kingersheim et Bartenheim ont été constitués.

Une augmentation du nombre de Contrats Jeunes Majeurs (CJM) peut être soulignée pour 2019. Ainsi, au 31 décembre 2019, 170 CJM sont en cours (contre 88 au 31.12.18, soit + 93 %). La continuité de la prise en charge jusqu'à la fin de l'année scolaire pour les jeunes confiés à l'ASE devenant majeurs en cours d'année scolaire et inscrits dans un parcours professionnel ou scolaire est effective et systématique (article L 222-5 du CASF).

Le partenariat avec les missions locales pour faciliter l'accès à la Garantie Jeunes a par ailleurs été renforcé.

Perspectives futures de mise en œuvre :

Les perspectives concernent plusieurs axes :

- Poursuite du déploiement du PPE et travail d'anticipation sur l'identification et la mobilisation de la personne lien.
- Adaptation du dispositif du parrainage de proximité, notamment dans le cadre de la préparation à la majorité.
- Formalisation d'une convention insertion pour la préparation à la majorité et les jeunes majeurs avec les partenaires de la protection de l'enfance et de l'insertion (en cours d'élaboration).
- Mise en œuvre de la plateforme santé à destination des MNA pour renforcer les bilans de Santé et faciliter l'orientation et l'accès aux soins.

La Caisse d'allocations familiales (CAF) du Haut-Rhin sera par ailleurs associée aux travaux, notamment pour faciliter l'ouverture des droits des jeunes sortants de l'ASE. 2020 sera ainsi marquée par une association plus étroite de la CAF aux travaux de mise en œuvre de la Convention, notamment sur cette action-là. Une synergie avec la Convention Territoriale Globale (CAF-Département) en cours d'élaboration sera ainsi recherchée.

ACTION 2 : Les PAEJ comme lieu d'ancrage pour les jeunes de l'ASE

Thème de la contractualisation : Enfants et jeunes – Prévention des sorties sèches de l'ASE

Description de l'action :

Aujourd'hui, l'association SEPIA met en œuvre 3 Points d'Accueil et d'Ecoute Jeune, situés à Saint Louis, Mulhouse et Colmar. Par ailleurs, l'association a structuré une équipe mobile en capacité d'intervenir rapidement sur l'ensemble du département. L'association gère aussi un numéro unique permettant aux jeunes et à leurs familles d'être soutenus 7 jours sur 7.

Ces éléments montrent que SEPIA est en capacité d'assurer, auprès des jeunes sortants de l'ASE, une mission spécifique d'accueil, d'écoute et d'orientation mais également une démarche d' « aller vers ». L'objectif de cette action est de soutenir le déploiement des PAEJ pour qu'ils mettent en œuvre cette mission spécifique.

Cela nécessite de s'engager dans une démarche en plusieurs étapes :

- Structuration d'une offre de services à destination des jeunes majeurs issus de l'ASE ;
- Construction et engagement d'un dispositif de communication à destination de ce public spécifique : rencontre des jeunes à pré-majorité, supports de communication... en lien avec des dispositifs existants ou en construction (exemple : boussole des jeunes) ;
- Proposition d'actions collectives dédiées.

Date de mise en place de l'action : Deuxième semestre 2019

Durée de l'action : 3 ans, sous réserve des financements spécifiques dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Partenaires et co-financeurs :

- Cofinancement Conseil départemental et Etat en 2019. D'autres partenaires financiers pourront être sollicités pour les années suivantes pour développer l'action
- Partenaires : ensemble des acteurs institutionnels et associatifs impliqués dans l'accès à l'autonomie et aux droits des jeunes sortant de l'ASE.

Budget prévisionnel 2019 :

Budget de l'action 47 000 € en année pleine.

En 2019 – 6 mois d'action : Etat (11 750€), CD68 (11 750€), **soit 23 500€**

Budget exécuté au 31/12/2019 : Le Département a subventionné SEPIA à hauteur de 25 000 euros pour l'année 2019.

Indicateurs de suivi : voir infra

Bilan d'exécution 2019 :

Une nouvelle action a été mise en place. 4 ateliers « Bientôt majeurs » pour les mineurs confiés à l'ASE ayant 16 ans dans le mois entre septembre et décembre 2019 ont ainsi été organisés par l'ASE en partenariat avec l'Association de prévention spécialisée mulhousienne (APSM). 28 jeunes participants, avec une moyenne de 7 jeunes par atelier.

A cette occasion, a été diffusée de façon systématique l'information sur le PAEJ comme lieu d'ancrage pour les jeunes une fois sortis du dispositif de protection de l'enfance.

Perspectives futures de mise en œuvre :

Outre la poursuite des ateliers « Bientôt majeurs », les perspectives concernant plus spécifiquement les PAEJ sont les suivantes :

- Structuration et renforcement de la communication autour des PAEJ comme lieu d’ancrage pour les jeunes majeurs.
- Elaboration et mise en œuvre d’actions collectives spécifiques avec les PAEJ à destination des jeunes confiés à l’ASE à partir de 16 ans et de jeunes majeurs.

Comme pour l’action n°1, la question de l’accès aux droits des jeunes sortant de l’ASE fait partie des pistes de travail identifiées avec la CAF dans le cadre de la CTG en cours d’élaboration. La CAF est d’ailleurs associée aux travaux de mise en œuvre des actions de la présente Convention pour 2020.

ACTION 3 : Poursuite des actions et innovation en matière de logements des jeunes

Thème de la contractualisation : Enfants et jeunes – Prévention des sorties sèches de l'ASE

Description de l'action :

Ces actions concernent l'accès au logement des jeunes proches de la majorité et des majeurs sortant de l'ASE, MNA et hors-MNA.

- Conseil départemental : Renforcement du nombre d'allocations logement dans le cadre des CJM et de logements dédiés, en particulier pour les ex-MNA en CJM.
- Etat (DDCSPP) : Mobilisation de l'intermédiation locative, parcours logement à travailler notamment dans le cadre de la Garantie Jeunes.
- Projet multi partenarial à développer : Etat-CD68- CAF-bailleurs sociaux et privés, associations et acteurs de l'hébergement et de l'intermédiation locative, Action Logement pour travailler l'accès au logement de droit commun (accès aux allocations et aides, question de la garantie locative et du cautionnement (VISALE...), accès au parc privé, accès au parc du logement social).

Date de mise en place de l'action : 1^{er} semestre 2019

Durée de l'action : Déploiement sur la durée de la contractualisation (2019 à 2021).

Partenaires et co-financeurs :

- Cofinancement Conseil départemental et Etat en 2019. D'autres partenaires financiers pourront être sollicités pour les années suivantes pour développer l'action.
- Partenaires : Associations et acteurs, du champ de l'hébergement, de l'insertion et de l'intermédiation locative, CAF (APL), bailleurs sociaux et privés, Action logement (VISALE).

Budget prévisionnel 2019 :

Déploiement de logements dédiés pour les jeunes majeurs dans le cadre des CJM, notamment ex-MNA, par l'association APPUIS avec accompagnement spécifique : création de 45 places dédiées pour ces jeunes en 2019.

Total année pleine : **132 100 € au titre de la convention**

Part CD 68 : 66 050 €

Part Etat : 66 050 €

BUDGET	2019
Déploiement de logements dédiés pour les jeunes dans le cadre des CJM et accompagnement	132 100€

Budget exécuté au 31/12/2019 : Financement de la création de 45 places dédiées pour des ex-mineurs non accompagnés en Contrat jeunes majeurs, portées par l'association Appuis avec un accompagnement socio-éducatif spécifique.

Action déjà financée au titre du FAPI : non

Indicateurs de suivi : voir infra

Bilan d'exécution 2019 :

La création de 45 places dédiées pour les ex-MNA en Contrat Jeune Majeur par l'association APPUIS (collocations en diffus dans l'agglomération mulhousienne) avec un accompagnement socio-éducatif spécifique peut être notée.

Perspectives futures de mise en œuvre :

Plusieurs projets sont à l'étude concernant le logement des jeunes conformément aux ambitions de la collectivité en la matière :

- Projet de 9 nouvelles places ex-MNA en CJM par l'association APPUIS dans la région colmarienne.
- Création de 15 places en appartement en autonomie par les foyers René Cayet et Hironnelles (projet mutualisé à Mulhouse) : le Service d'Accompagnement et de Soutien à la Majorité pour des jeunes confiés l'ASE de 16 à 21 ans (ouverture en février 2020).
- Reconfiguration de l'offre des foyers Le Bercaïl et Rayon de Soleil (projet mutualisé, Guebwiller) pour l'ouverture de 10 appartements pour la préparation à l'autonomie de jeunes confiés à l'ASE à partir de 16 ans.

La question du logement des jeunes fera par ailleurs l'objet d'un travail spécifique entre la DDCSPP, le Département du Haut-Rhin et la CAF du Haut-Rhin. Cette dernière sera ainsi associée aux réflexions et actions portées par l'Etat et le Département en la matière.

INDICATEURS DE SUIVI RELATIFS AUX ACTIONS 1, 2 et 3

Au regard de la disponibilité des données, les indicateurs suivant peuvent être produits :

Indicateurs (données hors MNA pour 2019)	Situation au 31/12/2018	Objectif 2019	Réalisé 2019
a) Nombre de jeunes majeurs sortant de l'ASE ayant pu choisir leur personne lien	ND*	20%	ND
b) Mise en place effective d'un « lieu d'ancrage » avec du personnel dédié chargé de maintenir le lien et ouvert à l'ensemble des jeunes anciennement accueillis par l'ASE (mobilisation des PAEJ)	ND	Construction du dispositif	Contact avec 28 jeunes de l'ASE
c) Nombre de partenariats conclus avec des ADEPAPE, des associations de parrainage de proximité, les PAEJ ou d'autres associations	Développement de partenariats locaux favorisant la préparation à la majorité des jeunes sortants de l'ASE (à partir de 2020)		
d) Taux de jeunes sans logement stable en fin de prise en charge	ND	30%	7%
e) Taux de jeune ayant accès à des ressources en fin de prise en charge	ND	60%	42%
f) Nombre de rendez-vous premier accueil entre jeune, référent ASE et référent parcours majorité	ND	20%	ND
g) Taux de jeunes dans un parcours professionnel et/ou scolaire à la sortie de l'ASE	ND	70%	61%
h) Cohérence et satisfaction du jeune vis-à-vis du parcours choisi	Développer les démarches de recherche-action en lien avec les ressources locales (formation et université)		
i) Taux de jeunes ayant une couverture maladie complète (mutuelle et complémentaire)	100%	100%	100%

*Non disponible

Les données sont présentées hors MNA, les informations concernant spécifiquement les MNA n'étant pas disponibles en l'état du système d'information, son développement est en cours.

Il doit être souligné qu'en 2018, plus de 64% des MNA étaient dans un parcours actif de scolarité, de formation professionnelle, d'apprentissage ou d'emploi et 36% dans des dispositifs préalables à ce parcours.

ACTION 4 : Vers un renforcement du maillage territorial

Thème de la contractualisation : Renforcer les compétences des travailleurs sociaux - Premier accueil social inconditionnel de proximité

Description de l'action :

Le premier accueil social inconditionnel de proximité (moins de 30 minutes de transport) a pour objectif de garantir à toute personne rencontrant des difficultés ou souhaitant exprimer une demande d'ordre social, une écoute de la globalité de ses besoins et préoccupations afin de lui proposer le plus tôt possible des conseils et une orientation adaptée, dans le respect du principe de participation des personnes aux décisions qui les concernent.

Le Département du Haut-Rhin participe de façon active et importante à l'accueil social de la population sur le territoire au travers de ses implantations médico-sociales. Le Haut-Rhin est ainsi maillé de deux types d'entités de proximité complémentaires :

- les Espaces Solidarité : pour les personnes de la naissance au statut de retraité rencontrant des difficultés d'ordre financier, éducatif, social, médico-social ;
- les Espaces Solidarité Senior : pour les personnes retraitées rencontrant des difficultés d'ordre financier, social ou liées à la perte d'autonomie.

Les Espaces Solidarité assurent des missions d'accueil, écoute, information, orientation, accès aux droits et accompagnements dans les domaines de la protection de l'enfance, de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, de la protection maternelle et infantile et de la promotion de la santé et de la protection des majeurs vulnérables. En tant que service public de proximité, l'intervention sociale mise en œuvre par les Espaces Solidarité et Espaces Solidarité Senior porte des valeurs fortes, et tout particulièrement celle de l'accessibilité de l'offre de services, la non-discrimination et l'équité de traitement.

Le Département du Haut-Rhin s'inscrit ainsi pleinement dans le Schéma interdépartemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SAASP) qui retient notamment comme objectif le renforcement de l'accueil social inconditionnel de proximité : première condition de l'accès au droit et passerelle vers les offres de service assurées par l'ensemble des acteurs. A ce titre, le Département, dans une dynamique de développement social, tisse les partenariats nécessaires à une meilleure interconnaissance et interconnexion des différents acteurs de la solidarité au sein des territoires du Haut-Rhin.

Date de mise en place de l'action : 2019

Durée de l'action : 3 ans

Partenaires et co-financiers :

Action cofinancée par le Conseil départemental et l'Etat en 2019. D'autres partenaires financiers pourront être sollicités pour les années suivantes pour développer l'action.

Cette action sera menée en articulation avec les acteurs locaux dans le cadre des partenariats d'action développés par les Espaces Solidarité et Espaces Solidarité Senior dans le domaine de l'action sociale de proximité avec les communes, CCAS, associations, fédérations, centres sociaux ...

Budget prévisionnel 2019 :Total année pleine : **220 000 €**

Part CD 68 : 110 000 €

Part Etat : 110 000 €

BUDGET	2019
Financement annuel pour 7 postes de secrétaires médico-sociales	220 000€

Budget exécuté au 31/12/2019 : Conforme aux engagements.**Action déjà financée au titre du FAPI :** Pas de financement FAPI**Indicateurs de suivi :**

Indicateurs	Situation au 31/12/2018	Objectif 2019	Réalisé 2019
a) Niveau de réalisation du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics comportant une localisation des 1ers accueils	Schéma approuvé par l'Assemblée départementale le 19-10-2018.	Finalisation du schéma.	En cours signature
b) Taux de couverture de premier accueil social inconditionnel par département accessible à moins de 30 minutes en transport	95%	95%	95%
c) Mise en place d'outils favorisant le travail en réseau et le partage des pratiques professionnelles entre les différents acteurs du premier accueil social inconditionnel	ND	Bilan de la mise en place d'outils favorisant le travail en réseau	Elaboration d'un plaquette d'orientation pour les usagers et partenaires du service social départemental
d) Nombre et nature des structures engagées dans la démarche du premier accueil, dont nombre de services polyvalents du CD	46 (service social départemental)	Bilan du nombre de structures engagées dans la démarche	46 (service social départemental)
e) Nombre de structures ayant mis en place une mesure de la satisfaction des personnes accueillies	ND	Pas d'objectif	ND
f) Nombre d'audits de structures réalisés (sous réserve de conventionnement entre le CD et lesdites structures)	ND	Pas d'objectif	ND

*Non disponible

Bilan d'exécution 2019 :

Au travers de ses implantations territoriales, le Conseil départemental du Haut-Rhin déploie au quotidien la mission d'action sociale de proximité au plus près des populations. A cet égard, 46 lieux d'accueil (34 Espaces Solidarité et 12 Espaces Solidarité Senior) maillent le territoire, complétés par une trentaine de lieux de permanence, véritables points d'appui à la lutte contre la fracture territoriale.

Au sein de ces lieux d'accueil, les personnes rencontrant des difficultés sont reçues par un secrétaire médico-social qui analyse la demande pour proposer une première réponse graduée : information, orientation vers

le partenaire adéquat ou prise de RV avec un travailleur social selon le cas. Pour les situations d'urgence, la personne pourra directement rencontrer un travailleur social qui évaluera le besoin immédiat et proposera l'accompagnement ou l'orientation partenariale la mieux adaptée.

Les articulations partenariales autour de la fonction accueil / orientation se développent sur l'ensemble du département, selon des organisations à géométrie variable adaptées aux acteurs en présence et aux spécificités locales. Leur renforcement constitue un axe fort de la stratégie partenariale de la Direction des Territoires de la Solidarité d'une part, et s'inscrit en cohérence avec les orientations du projet de service du Service Solidarité Senior d'autre part.

Divers organisations et outils matérialisent ces initiatives :

- Annuaire internes ou partenariaux pour faciliter le repérage des acteurs et sécuriser les orientations,
- Implication dans les réseaux pour fluidifier les interactions avec les différents interlocuteurs,
- Animation de rencontres partenariales régulières pour conforter/soutenir le travail en réseau,
- Convention de partenariat avec la Ville de Mulhouse pour un accueil social de proximité intégré Département/Ville : Guide d'appui pour les professionnels, Outils d'orientation, Supports à destination des publics.

En 2019, 72 390 accueils physiques et 149 240 accueils téléphoniques ont été réalisés au sein des Espaces Solidarité et Espaces Solidarité Senior.

Perspectives futures de mise en œuvre :

Le Département proposant d'ores et déjà d'un solide réseau de proximité dans les territoires, les perspectives de travail résident dans le renforcement des articulations avec les différents partenaires pouvant contribuer à un renforcement des prises en charge proposées aux populations les plus fragiles.

Un travail spécifique sur la question de la fracture numérique sera par ailleurs engagé avec la CAF au regard de la numérisation croissante des différentes procédures administratives (CAF, Etat, ...). Ce point fera l'objet d'un travail spécifique dans le cadre de la CTG en cours d'élaboration.

ACTION 5 : Pour la mise en œuvre des référents de parcours

Thème de la contractualisation : Renforcer les compétences des travailleurs sociaux – Référent de parcours

Description de l'action :

Le Département du Haut-Rhin s'engage à déployer la démarche de référent de parcours en mobilisant les professionnels des services départementaux (service social polyvalent, PMI, ASE), les acteurs des territoires, ainsi que les personnes ou les familles dont les situations sont priorisées en fonction des réalités sociales locales et des moyens d'organisation.

Le Département a lancé cette dynamique dans le cadre de la réorganisation de la direction de la solidarité en 2018. Cette dynamique s'inscrit dans un mouvement plus global visant à renforcer les moyens dédiés à la prévention dans les territoires ainsi que la transversalité des interventions afin de mieux prendre en compte les personnes dans leur globalité avec l'ensemble des problématiques qu'elles peuvent rencontrer, et ce au-delà d'une simple approche d'aide par dispositif.

La démarche de référent de parcours menée par le Département du Haut-Rhin s'inscrit dans un double mouvement :

1. Le socle des commissions pluridisciplinaires

Les commissions pluridisciplinaires d'examen des situations individuelles au sein des territoires d'intervention doivent répondre aux principes d'accompagnement, portés par les Territoires de Solidarité, à savoir la transversalité et la prise en charge globale. Deux types de commissions sont installées :

- la commission « Famille » pour l'examen des situations relatives à la protection de l'enfance,
- la commission « Sociale » pour l'examen des situations de précarité et de vulnérabilité.

Elles doivent permettre :

- La limitation des ruptures des accompagnements selon les mesures,
- L'analyse pluridisciplinaire des situations individuelles,
- Le conseil technique aux professionnels,
- La prise de décision sur les situations (encadrement technique).

Ces commissions visent à intégrer les professionnels, internes ou externes à la collectivité, contribuant à la situation ainsi que, lorsque cela est possible, les personnes accompagnées.

2. La référence de parcours

Le référent de parcours a vocation à garantir un accompagnement social global, coordonné et sans rupture permettant l'accès aux droits, la prise en compte des besoins et la résolution des difficultés rencontrées, l'amélioration de la qualité de vie des personnes et des familles accompagnées pour les situations complexes nécessitant une pluralité d'intervenants sociaux et des modalités spécifiques de mobilisation de tous les acteurs. Il vise à renforcer la cohérence des interventions et la continuité des parcours pour les situations les plus complexes nécessitant une attention particulière, notamment celles pour lesquelles un risque de rupture au cours de l'accompagnement est évalué, faute de coordination entre les acteurs du projet. Les situations complexes s'entendent comme les situations où existent :

- De multiples facteurs de vulnérabilités avec un cumul de difficultés rencontrées ;
- Une complexité systémique liée à l'organisation de la prise en charge (multiplicité d'acteurs intervenants auprès de la personne ou de la famille, juxtaposition des mesures d'accompagnements, cloisonnement des prises en charge du fait de la diversité des politiques publiques et des organisations institutionnelles ...).

La référence de parcours apporte une réponse individualisée aux situations complexes. Elle s'appuie notamment sur une coordination renforcée, une coopération entre acteurs, la participation active des personnes accompagnées et la collégialité des prises de décision.

Date de mise en place de l'action : Dernier trimestre 2019.

Durée de l'action : Expérimentation en 2019/2020 et généralisation de la démarche sur l'ensemble du territoire départemental fin 2021.

Partenaires et co-financeurs :

Cofinancement Conseil départemental et Etat en 2019. D'autres partenaires financiers pourront être sollicités pour les années suivantes pour développer l'action.

Professionnels du CD 68 et partenaires impliqués dans l'accompagnement des situations éligibles à la démarche de référent de parcours sur la base du référentiel du Département du Haut-Rhin (établissement et services médico-sociaux, CCAS, Communes, Associations...). Implication des intervenants sociaux et des familles accompagnées selon les critères d'éligibilité au fur et à mesure du déploiement de la démarche de référent de parcours.

Budget prévisionnel 2019 :

Total année pleine : **160 000 €**. Financement de trois postes de cadres pour l'encadrement technique des situations des personnes accompagnées et l'animation des instances collégiales d'examen des situations.

Part CD 68 : 80 000 €

Part Etat : 80 000 €

BUDGET	2019
Financement de trois postes de cadres pour encadrement technique	160 000€

Budget exécuté au 31/12/2019 : Conforme aux engagements

Action déjà financée au titre du FAPI : Non

Indicateurs de suivi : Au regard des données disponibles, il est possible de produire, à ce jour, les indicateurs suivants :

Indicateur	Situation au 31/12/2018	Objectif 2019	Réalisé 2019
a) Taux de couverture de la population du département par la démarche de référent de parcours	Configuration du dispositif	16% (expérimentation sur 3 territoires)	Elaboration Socle des Commissions Pour le département Perspectives expérimentation 2020
b) Liste des partenaires associés à la démarche de référent de parcours		Pas d'objectif	
c) Mise en place d'outils visant à mobiliser les partenaires		Pas d'objectif	
d) Part des intervenants sociaux formés / sensibilisés à la démarche du référent de parcours		Pas d'objectif	
e) Nombre de personnes accompagnées par un référent de parcours		Pas d'objectif	
f) Taux de présence des partenaires aux instances de décisions	Configuration du dispositif	20% (expérimentation sur 3 territoires)	ND
g) Taux de présence des personnes accompagnées aux instances de décision	Configuration du dispositif	30% (expérimentation sur 3 territoires)	ND
h) Proportion de situations ayant évolué positivement dans l'année	Configuration du dispositif	30% (expérimentation sur 3 territoires)	ND

*Non disponible

L'ensemble du territoire départemental est désormais couvert par le premier socle de la démarche, à savoir les Commission sociales et familles. Au regard de la nécessaire mobilisation partenariale et des contraintes d'activité, le lancement de la fonction de référent de parcours, prévue pour 3 territoires d'ici à la fin de l'année 2019 a dû être décalée pour le début de l'année 2020. La cible a cependant été élargie à 4 territoires.

Bilan d'exécution 2019 :

Le travail entamé autour des prérequis de la Démarche de Référent de Parcours a non seulement concerné la feuille de route spécifique pour l'année 2019 mais l'ensemble du territoire départemental.

Plusieurs étapes incontournables ont été réalisées cette année :

- Le renforcement des commissions pluridisciplinaires d'examen des situations individuelles dans les Territoires, premier socle de la Démarche de Référent de Parcours. Ces commissions sont dédiées à l'expertise collégiale et à la co construction des projets d'accompagnement concertés et articulés, notamment des situations complexes. Deux types de commissions sont installées : la commission « Famille » pour l'examen des situations relatives à la protection de l'enfance et la commission « Sociale » pour l'examen des situations de précarité et de vulnérabilité. 2019 a été la première année pleine de fonctionnement de ces commissions suivant le cadre arrêté par les Elus départementaux.
- A ce titre, 2019 a également été marquée par le développement des réseaux partenariaux permettant la pleine mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés et impliqués dans les projets d'accompagnement des personnes. L'ensemble des Territoires de Solidarité ont ainsi pu les solliciter dans le cadre des Commissions Sociale ou Famille.
- La réalisation d'un travail préparatoire par un Groupe Projet pluridisciplinaire interne pour une formalisation du second socle de la Démarche (approche méthodologique, des procédures, des documents de référence, des outillages, du contenu des formations à destination des professionnels à déployer, des documents d'information et de sensibilisation à destination des personnes concernées et des professionnels).
- Outre les cadres et équipes des différentes directions de la Solidarité du Département, la sensibilisation à la démarche de Référent de Parcours, les cadres et l'équipe des travailleurs sociaux du service social en faveur des élèves (Education Nationale), les cadres des services d'aide éducative en milieu ouvert (MIP, AED, AEMO), la direction et les cadres de l'UDAF 68 (MASP, MAJ, mesures judiciaires de protection des majeurs, MJAGBF, ASLL) ont également été mobilisés durant cette année 2019.

Afin de sécuriser le déploiement de la Démarche de Référent de Parcours sur 5 Territoires fin 2020, puis sur l'ensemble du Territoire départemental fin 2021, il a été décidé de procéder, outre le déploiement de l'ensemble des Commissions Sociale et Famille sur le territoire, d'expérimenter la fonction de Référent de Parcours fin 2019 et durant l'année sur 4 Territoires de Solidarité.

Perspectives futures de mise en œuvre :

Le travail de généralisation sera poursuivi en lien avec les acteurs présents dans les territoires, l'enjeu du croisement des expertises et de la mise en cohérence des interventions étant la pierre angulaire de la démarche.

La mise en place en 2020 d'une formation action avec Praxis, école de formation des travailleurs sociaux haut-rhinoise, permettra par ailleurs de capitaliser sur l'expérience et améliorer, le cas échéant, les actions mises en œuvre.

ACTION 6 : Pour la stabilisation de la bonne performance en matière de suivi de parcours et d'insertion des BrSa

Thème de la contractualisation : Insertion des allocataires du rSa - Insertion et parcours des allocataires

Description de l'action :

Le Département du Haut-Rhin a renforcé son engagement ces dernières années en faveur d'une prise en charge rapide et individualisée des allocataires du rSa.

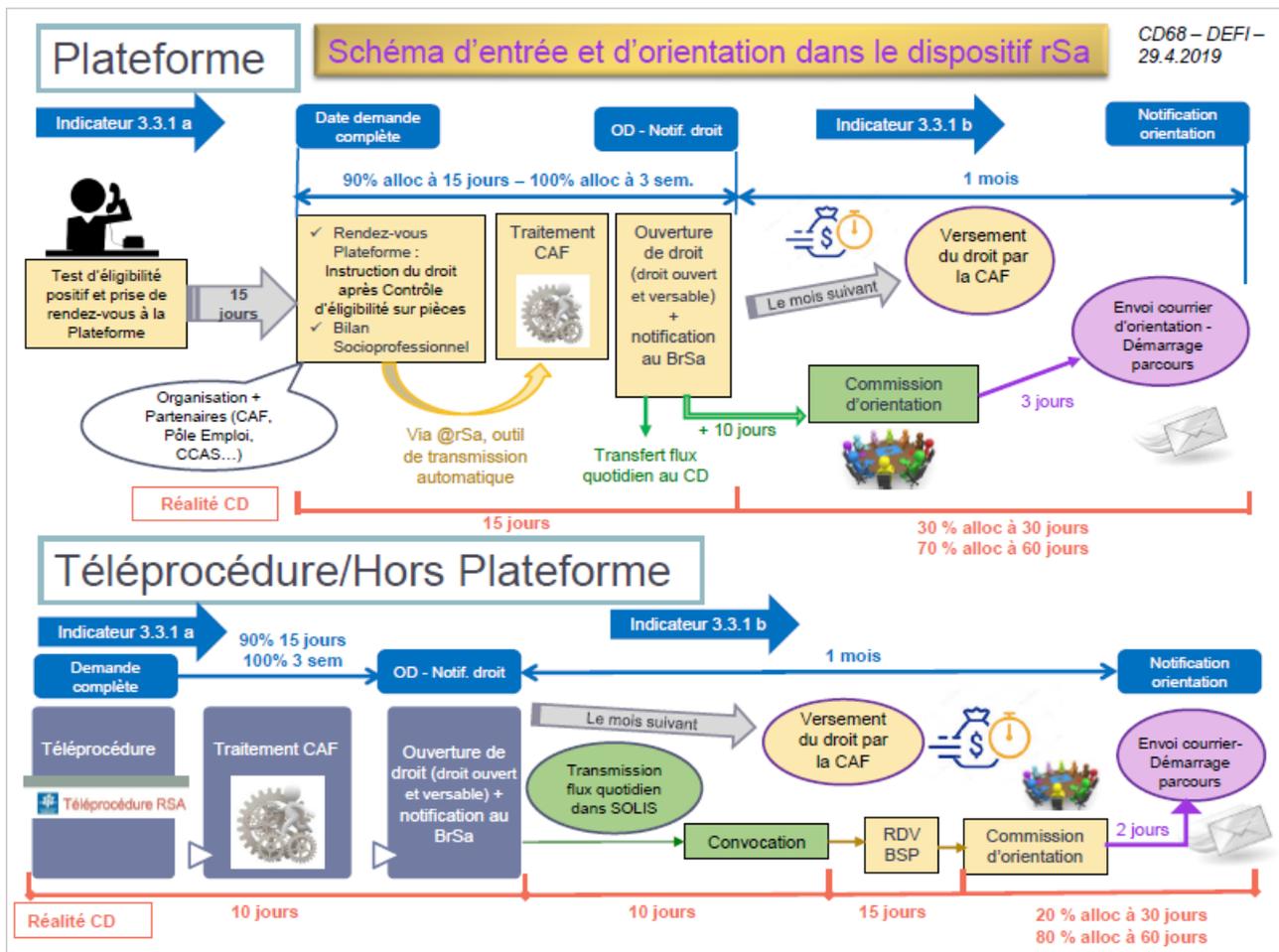
A cet effet, l'entrée dans le dispositif rSa s'effectue par les plateformes partenariales rSa de Mulhouse pour le Sud du département et Colmar pour le Nord. Ces plateformes réalisent l'accueil, l'instruction et l'orientation des bénéficiaires du rSa.

Depuis mi-2018, l'entrée dans le dispositif rSa se fait également via la téléprocédure, mise en place par la CAF (41 % des demandes).

Cette évolution numérique a des impacts sur l'organisation des plateformes qui drainaient jusqu'alors 70 % des nouvelles demandes, et doivent désormais « capter » les allocataires bénéficiant déjà d'une ouverture de droits, à se présenter à un rendez-vous d'orientation. Il s'agit de réaliser un diagnostic de leur situation (bilan socio-professionnel) pour désigner le référent le plus pertinent pour les accompagner dans leur parcours d'insertion. Les taux d'absentéisme à ces rendez-vous étant chroniquement élevés (40 %), une charge administrative importante pèse sur les plateformes qui doivent reconvoquer les allocataires. Le cas échéant, des sanctions sont enclenchées qui nécessitent un passage en équipe pluridisciplinaire conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles.

Quel que soit le mode d'entrée (plateformes ou téléprocédure) les délais de l'ouverture de droits au rSa sont quasi identiques, mais les délais d'orientation sont moins rapides en mode téléprocédure. (Confère Schéma descriptif ci-après). Pour améliorer les délais d'orientation, depuis septembre 2018, le traitement des flux CAF se fait désormais quotidiennement et les listes de nouveaux entrants sont adressées chaque semaine aux territoires. Par ailleurs, les commissions d'orientation seront supprimées au second semestre 2019.

Dans ce nouveau contexte, la plus-value des plateformes perdure même si elle n'est plus de même nature. Avant, sas d'entrée privilégié dans le dispositif, elles sont désormais axées sur les orientations et assurent un rôle de médiation et de facilitation numérique à l'instruction de demandes complexes ou des publics en difficulté sociale.



Date de mise en place de l'action : Action existante, renforcée en 2019

Durée de l'action : Renforcement déployé sur la durée de la contractualisation (2019 à 2021).

Partenaires et co-financeurs : Cofinancement Conseil départemental et Etat en 2019. D'autres partenaires financiers pourront être sollicités pour les années suivantes pour développer l'action

Budget prévisionnel 2019 :

Total année pleine du renforcement du dispositif Plateforme : 224 992,94 €

Part CD 68 : 112 496,47 €

Part Etat : 112 496,47 €

BUDGET	2019
Renforcement du dispositif « plateformes »	224 992,94 €

Budget exécuté au 31/12/2019 : Conforme aux engagements

Action déjà financée au titre du FAPI : non

Indicateurs de suivi :

Indicateurs	Situation au 31/12/2018	Objectif 2019	Réalisé 2019
a) Pourcentage des demandeurs de RSA notifiés en moins de 2 semaines à compter de leur date de demande (complète) du RSA – indicateur CAF	100 %	100%	100 %
b) 100% d'orientations notifiées à tous les nouveaux entrants, disposant d'un droit ouvert et versable, en moins d'un mois à compter de la date de notification d'ouverture des droits au CD (et présence de l'allocataire au 1 ^{er} RDV d'orientation)	Mode plateforme (PF) : 30% Mode télé procédure (TP) : 20 %	PF : 50% TP : 40 %	PF : 50% TP : 40 %
c) 100% de 1er rdv d'accompagnement fixé en moins de deux semaines à compter de la date de l'orientation pour les opérateurs financés par le Département PE pour l'accompagnement global : respect délai 3 semaines, indicateur Pôle emploi.	Délai moyen entre 12,5 jours (33 %) et 20 jours (67 %)	60%	60 %
d) 100% des personnes qui ne se présentent pas au 1er rdv d'accompagnement fixé (et n'ont pas fixé un nouveau rdv) font l'objet d'une action spécifique sous 15 jours	Les BrSa qui ne se présentent pas au 1er RDV sans excuse justifiée → procédure de sanction.	100 % dans un délai de 15 à 21 jours Action nouvelle : envoi d'1 courrier	100 % dans un délai de 15 à 21 jours Action nouvelle : envoi d'1 courrier
e) 100% de CER ou PPAE (signés ou réactivés) à compter de la date du 1er rdv effectif d'accompagnement (1er contact effectif pour PE) pour tous ceux qui démarrent un parcours d'accompagnement avec un opérateur financé par le CD. Indicateur qualité : 100 % des CER font l'objet d'un examen en commission de validation	Au 31/12/2018 : taux de contractualisation 57 %	60%	60 %
f) 100% des diagnostics individuels de situation (BSP), partagés entre acteurs concernés (pas de doublons) dès le 1er rendez-vous d'accompagnement (pas de notion de délai)	100% des BSP transmis au référent désigné dès le 1 ^{er} RDV d'accompagnement	100%	100 %
g) 100% de l'offre d'accompagnement d'un territoire visible de l'ensemble des acteurs (opérateur, capacité, type, disponibilités) et à jour	Manque de lisibilité	Développement du site internet du CD	Travail préparatoire au développement du site internet du CD

Bilan d'exécution 2019 :

2019 a logiquement connu une montée en puissance de la télé procédure CAF qui se traduit par une augmentation des entrées dans le dispositif rSa par ce biais. Les données désormais stabilisées font état d'un pourcentage d'entrée de 52 % en 2019 dans le Haut-Rhin (contre 45 % en 2018), 56 % au national. La télé procédure favorise l'accès au droit, la lutte contre le non recours et la réduction de délais de traitement.

Côté Département, elle implique donc une vigilance constante et l'adaptation des process en raison de la non vérification du caractère subsidiaire du rSa, d'une augmentation du risque de fraude et de la

déconnexion entre ouverture de droit (OD) et orientation, notamment en début du parcours (difficultés à capter les nouveaux entrants, notamment pour fixer un rendez-vous).

En 2019, les mesures suivantes ont été mises en place :

- Intégration quotidienne des flux CAF et exploitation hebdomadaire des listes des nouveaux entrants à convoquer en vue de leur orientation ;
- Redéploiement des moyens humains des plateformes sous sollicités à l'instruction, depuis la mise en place de la télé procédure, vers un développement qualité des entretiens d'orientation ;
- Orientations au fil de l'eau et/ou densification des commissions d'orientations, commissions d'entrées en parcours, pour réduire les délais.

Les plateformes rSa gardent toute leur pertinence et permettent une prise en charge individualisée des situations complexes, la vérification du caractère subsidiaire du rSa et un démarrage rapide du parcours.

Il doit être noté que sur la plateforme Sud, le nombre d'appels notamment a augmenté.

Perspectives futures de mise en œuvre :

Il est proposé le maintien des plateformes rSa d'accueil, d'instruction et d'orientation en cohérence et articulation avec le dispositif du Bas-Rhin, dans le cadre de la convergence en vue de la création de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA).

ACTION 7 : Vers un renforcement de l'accompagnement des BrSa par la création de nouvelles actions

Thème de la contractualisation : Insertion des allocataires du rSa – Garantie d'activité

Description de l'action :

Le Département du Haut-Rhin déploie depuis longtemps, une palette d'offres d'accompagnement à destination des bénéficiaires du rSa. Cette offre se concrétise chaque année par la publication d'un appel à projets pour la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion à destination des bénéficiaires du rSa qui se décline de la manière suivante :

- Accompagnement social ;
- Accompagnement socioprofessionnel ;
- Accompagnement professionnel et appui à l'entrepreneuriat individuel ;
- Soutien à l'encadrement et à l'activité des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE).

L'appel à projets 2018 a permis d'accompagner près de 10 900 bénéficiaires du rSa, 5,2 M€ y sont consacrés. S'ajoutent à cela 5 307 bénéficiaires du rSa qui sont accompagnés par les travailleurs sociaux du Département.

Par ailleurs, fruit d'un partenariat fructueux et ancien entre le Conseil départemental et Pôle emploi, les deux structures mettent en œuvre par voie de convention depuis 2015, l'accompagnement global (GLO) qui vise la prise en charge conjointe des besoins sociaux et professionnels par un conseiller Pôle emploi et un professionnel du travail social travaillant de manière simultanée. Cet accompagnement est destiné aux demandeurs d'emploi qui rencontrent des problématiques particulières, bénéficiaires ou non du revenu de solidarité active (rSa).

Les moyens humains dédiés à cet accompagnement sont 13,2 ETP de conseillers pour Pôle emploi, d'une part, et 160 travailleurs sociaux du Département, d'autre part, ainsi que 1,37 ETP de travailleurs sociaux financés chez des opérateurs externes soit en moyenne 12 travailleurs sociaux par conseiller Pôle emploi.

Il est à noter que les portefeuilles des conseillers Glo de Pôle emploi peuvent absorber davantage d'orientations. Le Département fera donc la promotion de l'accompagnement global auprès des structures d'accompagnement social. L'orientation des bénéficiaires du rSa vers la garantie d'activité ou l'accompagnement global de Pôle emploi s'effectue suite au bilan socioprofessionnel ou à l'examen en équipe pluridisciplinaire.

En 2019, 142 750 € supplémentaires sont consacrés à des actions d'accès à l'emploi, correspondant à 237 accompagnements supplémentaires en file active.

A compter de 2020, un appel à projets spécifique sera élaboré conjointement entre le Département la DIRECCTE et Pôle emploi pour renforcer la complémentarité des actions respectives.

Date de mise en place de l'action : action existante, renforcée en 2019

Durée de l'action : 1 an sur appel à projet

Partenaires et co-financiers : Cofinancement Conseil départemental et Etat en 2019. D'autres partenaires financiers pourront être sollicités pour les années suivantes pour développer les projets.

Budget prévisionnel 2019 :

Total année pleine : **229 675€**

Part CD 68 : 112 496,47 € au titre de la convention et 4 782,06€ de financement supplémentaires CD68

Part Etat : 112 496,47 €

Budget exécuté au 31/12/2019 : Conforme aux engagements

Action déjà financée au titre du FAPI : non

Indicateurs de suivi :

Indicateurs	Situation au 31/12/2018	Objectif 2019	Réalisé 2019
3.2.1 Garantie d'activité a) Nombre de bénéficiaires du rSa orientés vers la garantie d'activité (vers les accompagnements socio-professionnels et professionnels et accompagnement global) <i>Nota : changement du périmètre retenu pour la définition de la garantie d'activité</i>	3 803	3 803	3 700
Actions nouvelles	0	237	237
3.2.2 Accompagnement global : a) Nombre moyen de personnes accompagnées par conseiller dédié à l'accompagnement global : 70 personnes par conseiller	56	70	67
b) Délai moyen d'entrée en accompagnement global : 3 semaines (entre la proposition et l'entrée en GLO)	ND	Tendre vers 3 semaines	29 jours
c) Nombre moyen de travailleurs sociaux en relation avec chaque conseiller de Pôle emploi.	Nb de TS / Conseiller PE = 12	12 et promotion de l'accompagnement global auprès des structures d'accompagnement social	12 et promotion de l'accompagnement global auprès des structures d'accompagnement social

*Non disponible

*La garantie d'activité ne fait l'objet d'une définition stricte unique
L'accompagnement global est partagé avec Pôle emploi*

L'objectif de maintien d'un même niveau d'engagement pour la garantie d'activité n'est pas tout à fait atteint au regard de l'évolution du nombre de bénéficiaires du rSa sur la période.

Bilan d'exécution 2019 :

Les résultats définitifs de l'appel à projets 2019 ne sont pas encore disponibles au moment où est rédigé ce rapport d'exécution.

Les accompagnements ont été déployés tout au long de l'année proposant une palette de suivis et d'actions allant du social au professionnel, en passant par la remobilisation physique et psychologique, articulant temps individuels et collectifs. Les Services Territorialisés rSa ont effectué un important travail de

dynamisation des accompagnements en procédant à des revues de portefeuilles, reprenant chaque situation avec pour objectif d'orienter les allocataires vers des accompagnements professionnels pour favoriser davantage encore le retour à l'emploi, considérant que la logique de « l'emploi d'abord » peut de facto entraîner les allocataires vers une spirale vertueuse en levant concomitamment les freins périphériques.

En parallèle, le repérage des parcours non conformes a été poursuivi (non-respect de CER, absences de démarches) nécessitant la mise en œuvre de sanctions à vocation pédagogique, permettant de remobiliser les bénéficiaires du rSa moins engagés dans leur insertion.

En 2019, le déploiement de l'accompagnement global mis en œuvre en binôme avec Pôle emploi a été renforcé, le nombre de demandeurs d'emploi accompagnés par les conseillers emploi a augmenté. Le Département a favorisé la mise en lien des opérateurs de l'accompagnement social avec Pôle emploi de manière à faire bénéficier davantage de public son offre de service.

Sur la même période, le Service Insertion et Stratégie, est intervenu en interface dynamique avec les entreprises, les fédérations professionnelles (agriculture, hôtellerie-restauration...) et les acteurs du champ de l'insertion de telle sorte à ouvrir la palette des possibilités d'emploi aux bénéficiaires du rSa, promouvant à cette occasion les contrats aidés dans les secteurs marchands et non-marchands.

Il a également renforcé le partenariat avec la Région sur le volet formation, facilitant son accès au public cible.

Les actions spécifiques relevant de l'item « Demain à l'emploi » ont porté leurs fruits. L'action de remobilisation et de remise à l'emploi portée par optimal RH et Elan sportif nécessite cependant un réajustement pour améliorer la captation des publics.

Perspectives futures de mise en œuvre :

En 2020, sera reconduit l'appel à projets classique proposant une garantie d'activité aux allocataires orientés. En 2020, la nouvelle convention d'accompagnement global avec Pôle emploi prévoira le développement de l'axe 3 relatif à l'accompagnement social exclusif et spécifique proposé à des Demandeurs d'Emploi lorsqu'il apparaît que des difficultés sociales complexes font obstacle temporairement à un engagement dans une démarche active de recherche d'emploi.

Enfin, seront travaillées de nouvelles actions et de nouveaux champs seront explorés, notamment en lien avec la CAF autour de la problématique des modes d'accueil.

Fiches action - Engagements à l'initiative du département

ACTION 1 : La mobilité au service de l'emploi

ACTION 2 : Conseillers Relais Entreprises

ACTION 3 : Action de parrainage

ACTION 4 : Ambassadeurs du bénévolat

ACTION 1 : La mobilité au service de l'emploi

Description de l'action :

L'emploi constitue l'une des priorités du département. Or, pour 70 % des bénéficiaires du rSa (BrSa) en accompagnement, l'un des freins majeurs d'accès aux entreprises reste la mobilité (42 % d'entre eux n'ont pas de permis ou de voiture). Cette difficulté nécessite une prise en compte et des réponses en complément de la politique rSa et insertion, menée de manière active.

Dans le cadre de la politique d'insertion, il est instauré une Aide Départementale Individuelle à la Mobilité - ADIM pour les bénéficiaires du rSa (BrSa) afin de faciliter leur retour vers l'emploi, en complément des aides à la mobilité déjà mises en place par de nombreux acteurs comme Pôle emploi, la Région, les communes et l'Etat notamment.

En outre, afin de mettre la mobilité au cœur de l'accompagnement des BrSa, il est essentiel de créer et d'animer un réseau de référents sensibilisés à la question, de les doter des connaissances et outils indispensables (diagnostic à mener, etc.). Ce réseau permettra également le bon déploiement de la nouvelle aide, en l'inscrivant dans la dynamique du parcours d'insertion.

Lien avec la stratégie pauvreté : Insertion professionnelle des bénéficiaires du rSa

Date de mise en place de l'action : Septembre 2019

Durée de l'action : 2019

Partenaires et co-financeurs : Cofinancement Conseil départemental et Etat

Budget prévisionnel 2019 :

Total année pleine : 75 000 €

Part CD 68 : 37 500€

Part Etat : 37 500€

BUDGET	2019
Mise en œuvre d'une aide départementale individuelle à la mobilité et d'un réseau d'acteurs dédié	75 000 €

Budget exécuté au 31/12/2019 : Financement pour la création de cette nouvelle aide sur 6 mois en 2019 pour un montant de 46 680€ et 25 000€ de subvention à l'Association Mobilité mode d'emploi.

Action déjà financée au titre du FAPI : non

Indicateurs de suivi :

Indicateur	Situation au 31/12/2018	Objectif 2019	Réalisé 2019
Nombre de bénéficiaires du rSa ayant obtenu une aide individuelle à la mobilité	ND	50	76

L'objectif de 50 bénéficiaires pour l'année 2019 porté par la convention est ainsi largement dépassé.

Bilan d'exécution 2019 :

Concernant l'aide individuelle à la mobilité (ADIM), elle a été déployée progressivement à compter de juillet 2019. Le bilan 2019 s'établit comme suit :

- 76 bénéficiaires du rSa en ont bénéficié ;
- Le montant moyen de l'aide est de 521,33€. Le montant maximum est fixé par le règlement d'attribution à 1 500€.

Pour une demi-année, 93% du budget a pu être engagé :

Les items les plus sollicités sont les frais liés :

- au permis (inscription, code, 1^{eres} heures de conduite),
- au véhicule (réparation, assurance, contrôle technique, achat),
- au transport (transport en commun, frais kilométriques).

L'aide répond à un vrai besoin des allocataires du rSa. La mobilisation du Département et de ses partenaires permet de répondre rapidement et avec efficacité aux difficultés rencontrées en matière de « Mobilité » par les bénéficiaires du rSa.

L'enveloppe prévue a permis de couvrir les demandes en 2019.

Concernant le partenariat avec l'association Mobilité Mod'Emploi mis en place également sur le second semestre 2019 pour la mise en œuvre d'un **réseau de référents sensibilisés à la question de la mobilité**, le bilan s'établit comme suit :

Fin 2019, une vingtaine de référents ont pris part à cette démarche en se réunissant à MULHOUSE, COLMAR et CERNAY sous l'égide de l'association qui a organisé plusieurs réunions de sensibilisation des professionnels aux questions de mobilité (notamment, présentation des étapes d'un diagnostic mobilité approfondi, de l'Aide Départementale Individuelle à la Mobilité - ADIM).

La constitution de ce réseau est une réponse permettant de consolider durablement le parcours des bénéficiaires les menant à l'insertion par l'emploi.

Perspectives futures de mise en œuvre :

Cette action mobilité, sous ces 2 axes, est reconduite en 2020.

Les référents, sensibilisés à la mobilité au travers de ce réseau, pourront utilement participer à la constitution d'une base de données, les outillant encore davantage sur la question pour répondre aux besoins du public.

ACTION 2 : Conseillers relais entreprises

Description de l'action :

L'emploi constitue l'une des priorités du Département. Pour favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du rSa, deux postes de conseillers relais-entreprises ont été créés en appui aux employeurs locaux qui sont en recherche de main d'œuvre et rencontrent des difficultés chroniques à pourvoir les postes vacants.

Les deux conseillers relais-entreprises Haut-Rhin Nord et Haut-Rhin Sud apportent un conseil en matière de ressources humaines aux entreprises (échange sur les besoins et sur les compétences requises, définition du profil de poste, mobilisation des prestations existantes), relayent les profils recherchés pour proposer des candidats, bénéficiaires du rSa, pré-sélectionnés dans les portefeuilles des référents.

En contact permanent avec des demandeurs d'emploi bénéficiaires du rSa, les conseillers relais-entreprises sont au fait des particularités de ce public. Pour favoriser le recrutement de bénéficiaires du rSa et optimiser les mises en relation, ils peuvent sensibiliser et faire valoir leurs compétences auprès des employeurs, et ainsi faire coïncider la demande et l'offre d'emploi.

Ils favorisent le maintien à l'emploi des personnes recrutées - par une assistance personnalisée - au cours des 6 premiers mois suivants la prise de poste, à la demande de l'employeur ou celle du salarié.

Ils sont basés au sein des deux structures assurant le plus grand nombre d'accompagnements à l'emploi de bénéficiaires du rSa, le Ciarem à MULHOUSE et Contact Plus à COLMAR, soit près de 2 000 personnes par an en flux constant.

Lien avec la stratégie pauvreté : Insertion professionnelle des bénéficiaires du rSa

Date de mise en place de l'action : Septembre 2019

Durée de l'action : Durée de la contractualisation

Partenaires et co-financeurs : Cofinancement Conseil départemental et Etat

Budget prévisionnel 2019 :

Total année pleine : **80 000 €**

Part CD 68 : 40 000€

Part Etat : 40 000 €

BUDGET	2019
2 ETP pour les postes de Conseil Relais Entreprise	80 000 €

Budget exécuté au 31/12/2019 : Conforme aux engagements

Action déjà financée au titre du FAPI : non

Indicateurs de suivi :

Indicateur	Situation au 31/12/2018	Objectif 2019	Réalisé 2019
Nombre de contacts entreprises	ND	100 (soit 50 par CRE)	97

L'objectif de 50 contacts entreprises porté par la Convention est ainsi quasiment atteint parallèlement à leur travail d'animation de réseaux.

Bilan d'exécution 2019 :

Les conseillers relais entreprises (CRE) sont basés à MULHOUSE et à COLMAR, au sein des deux structures assurant le plus grand nombre d'accompagnements à l'emploi de bénéficiaires du rSa, soit près de 2 000 personnes par an en flux constant.

En termes de bilan, les deux conseillers relais entreprises ont contribué au placement direct de personnel sur l'ensemble des offres traitées par le Département, notamment dans le cadre de recrutements d'envergure (La Poste, Nord Reducteurs, Burda Druck, Cora Houssen, Peugeot, Ikea, Scapalsace).

Ainsi, ils ont soumis des candidatures à 97 entreprises pour 190 offres, en plus du travail de placement des bénéficiaires du rSa assuré par les référents.

L'action de ces professionnels sur les secteurs en tension dans les domaines de l'hôtellerie-restauration, le commerce lors du Christmas job, ou le maraîchage ont permis de placer 33 personnes, en CDD et en contrats aidés (Contrats Initiative Emploi dont ils sont les prescripteurs pour le compte du Département).

Ainsi, les CRE constituent les interlocuteurs indispensables et très opérationnels pour les recrutements concernés.

Ils assurent un rôle d'animation de réseau et de relais d'informations auprès des référents, notamment pour proposer des candidats et des CV de qualité.

Perspectives futures de mise en œuvre :

Le dispositif des Conseillers relais entreprises est reconduit en 2020.

ACTION 3 : Action de parrainage

Description de l'action :

Au regard des mutations économiques, des transformations annoncées de bon nombre de métiers, des secteurs en tension avec de réelles difficultés de recrutement, des a priori des demandeurs d'emploi sur certains métiers, il apparaît primordial de mettre en œuvre des moyens d'actions différents.

Ainsi, le Département développe une action de parrainage de bénéficiaires du rSa par des cadres d'entreprises partenaires du Club Régional d'Entreprises Partenaires de l'Insertion d'Alsace (CREPI). Ce travail en réseau de proximité doit permettre de faire se rencontrer des demandeurs d'emploi éloignés du monde du travail et des employeurs volontaires et bénévoles. C'est un engagement sociétal « gagnant-gagnant ».

Grace à l'appui régulier et en proximité d'un parrain, issu du monde économique, et en regard de l'engagement de la personne parrainée à s'inscrire durablement dans la mécanique de ce binôme, cet accompagnement atypique doit permettre une sortie à l'emploi.

50 bénéficiaires seront concernés en 2019.

Lien avec la stratégie pauvreté : Insertion professionnelle des bénéficiaires du rSa

Date de mise en place de l'action : Septembre 2019

Durée de l'action : 2019 puis évaluation

Partenaires et co-financeurs : Cofinancement Conseil départemental et Etat

Budget prévisionnel 2019 :

Total année pleine : **22 820 €**

Part CD 68 : 11 410€

Part Etat : 11 410€

BUDGET	2019
Financement du CREPI pour l'expérimentation du parrainage de 50 Brsa	22 820 €

Budget exécuté au 31/12/2019 : Conforme aux engagements

Action déjà financée au titre du FAPI : non

Indicateurs de suivi :

Indicateur	Situation au 31/12/2018	Objectif 2019	Réalisé 2019 bilan intermédiaire
Nombre de bénéficiaires du rSa ayant trouvé un emploi/formation	7	70%	71%

Bilan d'exécution 2019 :

Le parrainage permet aux bénéficiaires du rSa de structurer leurs recherches d'emploi (conseils sur le CV, simulations d'entretiens), de bénéficier d'un réseau relationnel et de conseils sur le secteur économique (mise en relation). Il vise essentiellement à développer l'employabilité du filleul par un parrain bienveillant. Celui-ci consacre quelques heures par mois à l'accompagnement d'une personne en recherche d'emploi sur une durée de 3 à 6 mois.

Le parrain bénéficie de l'encadrement du CREPI, structure porteuse de l'action (formation et outils d'aide à l'accompagnement).

A noter que des élus et cadres du Conseil départemental se sont portés candidats pour accompagner des bénéficiaires du rSa.

Pour rappel, une expérimentation avait été menée fin 2018 avec 10 bénéficiaires du rSa, dont 7 d'entre eux sont sortis avec des contrats de travail de longue durée et 2 ont démarré une formation qualifiante.

En 2019, 50 binômes ont été formés, dont certains sont encore en cours de parrainage.

Un bilan intermédiaire peut être dressé :

- 50 binômes constitués depuis le mois d'avril
- 29 binômes en cours de parrainage
- 21 sorties, dont 15 sorties à l'emploi ou à la formation, soit un taux de réussite de 71 %

Perspectives futures de mise en œuvre :

Au vu de ces résultats, l'action est renouvelée en 2020.

ACTION 4 : Ambassadeurs du bénévolat

Description de l'action :

Le dispositif bénévolat & rSa est mis en œuvre depuis 2017 par le Département du Haut-Rhin. Au 28 février 2019, on compte :

- 1 444 missions de bénévolat, riches et diversifiées (sport, aide à la personne, loisir, périscolaire, culture, environnement, ...), proposées par 150 structures dépositaires d'offres ;
- 1 102 CER avec bénévolat, signés par les bénéficiaires du rSa, marquant un engagement fort de leur part.

Pour dynamiser le dispositif, le Conseil départemental va déployer, au second semestre 2019, 3 ambassadeurs du bénévolat avec pour objectifs :

- d'augmenter le nombre de bénévoles en mission, aider à lever les freins, optimiser le démarrage en mission ainsi que la valorisation des apports du bénévolat dans les parcours ;
- d'aider les BrSa au choix des missions et/ou des structures répondant le mieux aux attentes, projet et profil des personnes ;
- de promouvoir et faciliter l'appropriation des outils : numéro vert, plate-forme et documents... ;
- d'améliorer l'adéquation entre le contenu des missions et les besoins des bénévoles ;
- de faire remonter au Département des éléments de suivi des BrSa.

Dans l'esprit du concept de pairs aidants, les ambassadeurs seront des bénéficiaires du rSa recrutés en CAE et en poste dans 3 structures différentes qui assureront l'encadrement technique, l'adaptation au poste sur le dispositif rSa et la posture en tant que « Pair aidant » (relation d'aide, développement du pouvoir d'agir). L'animation du réseau des ambassadeurs sera réalisée par le chef de projet bénévolat.

Lien avec la stratégie pauvreté : Insertion des bénéficiaires du rSa

Date de mise en place de l'action : 2^{ème} semestre 2019

Durée de l'action : 2019 et 2021

Partenaires et co-financeurs : Cofinancement Conseil départemental et Etat

Budget prévisionnel 2019 :

Total année pleine : **31 280,64 €**

Part CD 68 : 15 640,32 €

Part Etat : 15 640,32 €

BUDGET	2019
Création de 3 postes d'ambassadeurs du bénévolat - CAE	31 280,64 €

Budget exécuté au 31/12/2019 : Conforme aux engagements

Action déjà financée au titre du FAPI : non

Indicateurs de suivi :

Indicateur	Situation au 31/12/2018	Objectif 2019	Réalisé 2019
Nombre de missions de bénévolat réalisées par les bénéficiaires du rSa, via les Ambassadeurs du bénévolat	ND	Pas d'objectif	22

Aucun objectif chiffré n'avait été fixé pour cette action.

Bilan d'exécution 2019 :

Au 31 octobre 2019, on dénombre 1 694 missions de bénévolat et 1 255 Contrats d'Engagements Réciproques (CER) avec bénévolat, signés par les bénéficiaires du rSa. Le dispositif poursuit son déploiement de manière régulière.

Les missions de trois ambassadeurs du bénévolat initiées concrètement au dernier trimestre 2019, ont porté leurs fruits :

- 73 bénéficiaires du rSa accompagnés
- 22 ont démarré une mission de bénévolat
- 11 sorties positives (emploi ou formation) avec ou sans lien direct avec la mission de bénévolat.

D'un point de vue qualitatif, il convient de relever que les 3 ambassadeurs ont tissé des liens étroits avec le monde associatif sur leur zone respective incluant des contributeurs ayant déposé des offres sur la plateforme, permettant ainsi d'en fiabiliser davantage leur contenu.

Parmi les apports du bénévolat, la restauration ou l'activation du lien social est prédominante, suivi par le besoin de se sentir utile et l'acquisition de compétences.

Parmi les freins rencontrés par les allocataires suivis, les problèmes de santé sont cités par une majorité, devant la mobilité ou le souhait de donner la priorité à la recherche d'un emploi ou d'une formation.

Enfin, concernant les bénéficiaires du rSa ainsi accompagnés par les ambassadeurs, il s'agit pour la grande majorité de nouveaux bénévoles, de leur première expérience en la matière, démontrant ainsi la plus-value de l'intervention des ambassadeurs, au plus près du public cible, dans l'appropriation du bénévolat.

A noter que l'indicateur de suivi retenu « Nombre de bénéficiaires du rSa ayant trouvé un emploi » n'était pas disponible en 2018.

Perspectives futures de mise en œuvre :

Cette action adossée, au dispositif rSa & bénévolat, est reconduite en 2020. Elle pourra évoluer au courant de l'année.

1. Engagements du socle

INDICATEURS DE SUIVI RELATIFS A LA PREVENTION DES SORTIES SECHES DE L'ASE

ACTIONS 1, 2 et 3 : Pour une structuration des dispositifs de préparation à l'autonomie, Les PAEJ comme lieu d'ancrage pour les jeunes de l'ASE, Poursuite des actions et innovation en matière de logement des jeunes proches de la majorité et jeunes majeurs sortant de l'ASE

Indicateurs (données hors MNA pour 2019)	Situation au 31/12/2018	Objectif 2019	Réalisé 2019
a) Nombre de jeunes majeurs sortant de l'ASE ayant pu choisir leur personne lien	ND*	20%	ND
b) Mise en place effective d'un « lieu d'ancrage » avec du personnel dédié chargé de maintenir le lien et ouvert à l'ensemble des jeunes anciennement accueillis par l'ASE (mobilisation des PAEJ)	ND	Construction du dispositif	Contact avec 28 jeunes de l'ASE
c) Nombre de partenariats conclus avec des ADEPAPE, des associations de parrainage de proximité, les PAEJ ou d'autres associations	Développement de partenariats locaux favorisant la préparation à la majorité des jeunes sortants de l'ASE (à partir de 2020)		
d) Taux de jeunes sans logement stable en fin de prise en charge hors MNA	ND	30%	7%
e) Taux de jeune ayant accès à des ressources en fin de prise en charge	ND	60%	42%
f) Nombre de rendez-vous premier accueil entre jeune, référent ASE et référent parcours majorité	ND	20%	ND
g) Taux de jeunes dans un parcours professionnel et/ou scolaire à la sortie de l'ASE	ND	70%	61%
h) Cohérence et satisfaction du jeune vis-à-vis du parcours choisi	Développer les démarches de recherche-action en lien avec les ressources locales (formation et université)		
i) Taux de jeunes ayant une couverture maladie complète (mutuelle et complémentaire)	100%	100%	100%

*Non disponible

Il est à noter qu'en 2018, plus de 64% des MNA étaient dans un parcours actif de scolarité, de formation professionnelle, d'apprentissage ou d'emploi et 36% dans des dispositifs préalables à ce parcours.

↳ INDICATEURS DE SUIVI RELATIFS AU PREMIER ACCUEIL SOCIAL INCONDITIONNEL DE PROXIMITE

ACTION 4 : Vers un renforcement du maillage territorial

Indicateurs	Situation au 31/12/2018	Objectif 2019	Réalisé 2019
a) Niveau de réalisation du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics comportant une localisation des 1ers accueils	Schéma approuvé par l'Assemblée départementale le 19-10-2018.	Finalisation du schéma.	En cours signature
b) Taux de couverture de premier accueil social inconditionnel par département accessible à moins de 30 minutes en transport	95%	95%	95%
c) Mise en place d'outils favorisant le travail en réseau et le partage des pratiques professionnelles entre les différents acteurs du premier accueil social inconditionnel	ND	Bilan de la mise en place d'outils favorisant le travail en réseau	Elaboration d'un plaquette d'orientation pour les usagers et partenaires du service social départemental
d) Nombre et nature des structures engagées dans la démarche du premier accueil, dont nombre de services polyvalents du CD	46 (service social départemental)	Bilan du nombre de structures engagées dans la démarche	46 (service social départemental)
e) Nombre de structures ayant mis en place une mesure de la satisfaction des personnes accueillies	ND	Pas d'objectif	ND
f) Nombre d'audits de structures réalisés (sous réserve de conventionnement entre le CD et lesdites structures)	ND	Pas d'objectif	ND

*Non disponible

↳ INDICATEURS DE SUIVI RELATIFS AU REFERENT DE PARCOURS

ACTION 5 : Pour la mise en œuvre des référents de parcours

Indicateur	Situation au 31/12/2018	Objectif 2019	Réalisé 2019
a) Taux de couverture de la population du département par la démarche de référent de parcours	Configuration du dispositif	16% (expérimentation sur 3 territoires)	Elaboration Socle des Commissions Pour le département Perspective expérimentation 2020
b) Liste des partenaires associés à la démarche de référent de parcours		Pas d'objectif	
c) Mise en place d'outils visant à mobiliser les partenaires		Pas d'objectif	
d) Part des intervenants sociaux formés / sensibilisés à la démarche du référent de parcours		Pas d'objectif	
e) Nombre de personnes accompagnées par un référent de parcours		Pas d'objectif	

f) Taux de présence des partenaires aux instances de décisions	Configuration du dispositif	20% (expérimentation sur 3 territoires)	ND
g) Taux de présence des personnes accompagnées aux instances de décision	Configuration du dispositif	30% (expérimentation sur 3 territoires)	ND
h) Proportion de situations ayant évolué positivement dans l'année	Configuration du dispositif	30% (expérimentation sur 3 territoires)	ND

*Non disponible

INDICATEURS DE SUIVI RELATIFS A L'INSERTION - PARCOURS DES ALLOCATAIRES du rSa

ACTION 6 : Pour la stabilisation de la bonne performance en matière de suivi de parcours et d'insertion des bénéficiaires du rSa

Indicateurs	Situation au 31/12/2018	Objectif 2019	Réalisé 2019
a) Pourcentage des demandeurs de RSA notifiés en moins de 2 semaines à compter de leur date de demande (complète) du RSA – indicateur CAF	100 %	100%	100 %
b) 100% d'orientations notifiées à tous les nouveaux entrants, disposant d'un droit ouvert et versable, en moins d'un mois à compter de la date de notification d'ouverture des droits au CD (et présence de l'allocataire au 1 ^{er} RDV d'orientation)	Mode plateforme (PF) : 30% Mode télé procédure (TP) : 20 %	PF : 50% TP : 40 %	PF : 50% TP : 40 %
c) 100% de 1er rdv d'accompagnement fixé en moins de deux semaines à compter de la date de l'orientation pour les opérateurs financés par le Département PE pour l'accompagnement global : respect délai 3 semaines, indicateur Pôle emploi.	Délai moyen entre 12,5 jours (33 %) et 20 jours (67 %)	60%	60 %
d) 100% des personnes qui ne se présentent pas au 1er rdv d'accompagnement fixé (et n'ont pas fixé un nouveau rdv) font l'objet d'une action spécifique sous 15 jours	Les BrSa qui ne se présentent pas au 1er RDV sans excuse justifiée → procédure de sanction.	100 % dans un délai de 15 à 21 jours Action nouvelle : envoi d'1 courrier	100 % dans un délai de 15 à 21 jours Action nouvelle : envoi d'1 courrier
e) 100% de CER ou PPAE (signés ou réactivés) à compter de la date du 1er rdv effectif d'accompagnement (1er contact effectif pour PE) pour tous ceux qui démarrent un parcours d'accompagnement avec un opérateur financé par le CD. Indicateur qualité : 100 % des CER font l'objet d'un examen en commission de validation	Au 31/12/2018 : taux de contractualisation 57 %	60%	60 %
f) 100% des diagnostics individuels de situation (BSP), partagés entre acteurs concernés (pas de doublons) dès le 1er rendez-vous d'accompagnement (pas de notion de délai)	100% des BSP transmis au référent désigné dès le 1 ^{er} RDV d'accompagnement	100%	100 %
g) 100% de l'offre d'accompagnement d'un territoire visible de l'ensemble des acteurs (opérateur, capacité, type, disponibilités) et à jour	Manque de lisibilité	Développement du site internet du CD	Travail préparatoire au développement du site internet du CD

↳ INDICATEURS DE SUIVI RELATIFS A L'INSERTION - GARANTIE D'ACTIVITE

ACTION 7 : Vers un renforcement de l'accompagnement des bénéficiaires du rSa par la création de nouvelles actions

Indicateurs	Situation au 31/12/2018	Objectif 2019	Réalisé 2019
3.2.1 Garantie d'activité a) Nombre de bénéficiaires du rSa orientés vers la garantie d'activité (vers les accompagnements socio-professionnels et professionnels et accompagnement global) <i>Nota : changement du périmètre retenu pour la définition de la garantie d'activité</i>	3 803	3 803	3 700
Actions nouvelles	0	237	237
3.2.2 Accompagnement global : a) Nombre moyen de personnes accompagnées par conseiller dédié à l'accompagnement global : 70 personnes par conseiller	56	70	67
b) Délai moyen d'entrée en accompagnement global : 3 semaines (entre la proposition et l'entrée en GLO)	ND	Tendre vers 3 semaines	29 jours
c) Nombre moyen de travailleurs sociaux en relation avec chaque conseiller de Pôle emploi.	Nb de TS / Conseiller PE = 12	12 et promotion de l'accompagnement global auprès des structures d'accompagnement social	12 et promotion de l'accompagnement global auprès des structures d'accompagnement social

*Non disponible

2. Engagements à l'initiative du Département

ACTION 1 : La mobilité au service de l'emploi

Indicateur	Situation au 31/12/2018	Objectif 2019	Réalisé 2019
Nombre de bénéficiaires du rSa ayant obtenu une aide individuelle à la mobilité	ND	50	76

ACTION 2 : Conseillers Relais Entreprises

Indicateur	Situation au 31/12/2018	Objectif 2019	Réalisé 2019
Nombre de contacts entreprises	ND	100 (soit 50 par CRE)	97

ACTION 3 : Action de parrainage

Indicateur	Situation au 31/12/2018	Objectif 2019	Réalisé 2019 bilan intermédiaire
Nombre de bénéficiaires du rSa ayant trouvé un emploi/formation	7	70%	71%

ACTION 4 : Ambassadeurs du bénévolat

Indicateur	Situation au 31/12/2018	Objectif 2019	Réalisé 2019
Nombre de missions de bénévolat réalisées par les bénéficiaires du rSa, via les Ambassadeurs du bénévolat	ND	Pas d'objectif	22